

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/10/12/au-proces-pour-terrorisme-d-ultragauche-d-u-8-decembre-2020-des-explosifs-inquietants-mais-aux-finalites-floues_6193943_3224.html

SOCIÉTÉ

Au procès pour terrorisme d'ultragauche du « 8 décembre 2020 », des explosifs inquiétants mais aux finalités floues

Les audiences, depuis le 6 octobre, se sont attardées sur deux ateliers de fabrication d'explosifs auxquels a participé Florian D., le principal accusé.

Par Christophe Ayad

Il a été longuement question d'explosifs, depuis vendredi 6 octobre, au procès des sept prévenus, classés politiquement à l'ultragauche, renvoyés en ce moment devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « association de malfaiteurs terroriste ». C'est probablement l'aspect le plus gênant du dossier pour les prévenus concernés, à commencer par Florian D., 39 ans, présenté par l'accusation comme le chef du groupe présumé. Il est, en effet, le seul à avoir été présent aux deux « ateliers » de fabrication d'explosifs, d'abord dans l'Indre en février 2020 avec Simon G., puis en Dordogne en avril de la même année, avec Camille B., Bastien A. et William D.

Lire aussi :

Le procès pour terrorisme d'ultragauche de l'affaire du « 8 décembre 2020 » débute dans une ambiance tendue

Simon G. est artificier à Disneyland Paris. C'est une vieille connaissance de Florian D., au sujet duquel il a appris qu'il est parti combattre en 2017 au Kurdistan syrien aux côtés des forces kurdes contre l'organisation Etat islamique. « Quand on s'est retrouvés, en décembre [2019], (...) lui me parle du Rojava [le Kurdistan syrien], moi de mon métier d'artificier, forcément la discussion elle tourne sur la question des explosifs », explique-t-il. « C'est à ce moment-là qu'on a (...) l'idée de faire des essais ensemble », complète Florian D., expliquant vouloir tester une recette d'explosifs dont lui avait parlé quelques années auparavant un « ami agriculteur » et qu'il n'avait pas encore expérimentée.

« J'ai l'opportunité d'apprendre une recette, je la saisis, justifie Simon G. Je vais avoir la possibilité de découvrir un explosif de guerre et éventuellement de l'utiliser un jour si on me demande quelque chose de réaliste » pour un tournage ou un clip. Florian D. rectifie : « Je n'ai jamais dit que cette recette venait du Rojava. » « Après je peux concevoir qu'il ait pu faire ce raccourci », ajoute-t-il. La recette en question est un mélange de nitrate d'ammonium fondu, qu'on obtient à partir d'engrais, et de sucre.

Substance rarissime

Mais le test auquel les deux hommes se livrent, le 15 février 2020 au matin, ne se révèle pas concluant. Ils en déduisent que l'engrais choisi n'est pas le bon. Ils décident de voler un sac dans un magasin de l'enseigne de jardinerie Gamm vert avec moult précautions. Simon G. se dégonfle, Florian D. se procure une douzaine de kilos. Les tests en restent là et, au moment de se séparer, ils décident de poursuivre les expérimentations chacun de leur côté. Au moment de son arrestation, le 8 décembre 2020, on a retrouvé Simon G. avec quelque 2 kg d'ANFO, un mélange de nitrate d'ammonium et de fuel utilisé notamment par le

Norvégien Anders Breivik lors de l'attentat à la bombe à Oslo, le 22 juillet 2011. Il conteste et reconnaît un peu plus de 250 grammes.

Selon l'expert du laboratoire central de la Préfecture de police de Paris cité par le ministère public, le mélange testé par Florian D. et Simon G. est une substance rarissime qu'il n'a jamais eu l'occasion d'observer en vingt ans de carrière, ni en France ni en Europe ou aux Etats-Unis : « C'est une recette qu'on a vu arriver par le Caucase, dans les milieux djihadistes. Avec l'ouverture du conflit syrien, cette recette a migré vers la zone irako-syrienne. » L'expert en est persuadé : pour la réaliser, il faut l'avoir déjà testée.

Lire aussi :

Procès de l'affaire d'ultragauche du 8 décembre 2020 : Florian D., de la ZAD de Sivens au Kurdistan syrien

Pendant ces deux journées consacrées à la boisson et aux explosifs, Simon G. a demandé à sa compagne d'alors de poster des statuts sur son compte Facebook pour faire comme s'il n'avait pas modifié sa routine quotidienne. Pourquoi une telle précaution ? Simon G. s'embarque dans une explication compliquée, mélange de précaution pour éviter la surveillance policière à laquelle est probablement soumis Florian D. en tant que revenant du Rojava, mais aussi de « scénario fantasque » pour pouvoir mieux tromper sa compagne avec une maîtresse.

« On cherchait à s'occuper »

Le procureur interroge Simon G. sur des propos tenus, lors de cet « atelier » de fabrication d'explosifs, dans le camion de Florian D., sonorisé à son insu par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). « Vous parlez d'ennemi, qui est l'ennemi ? – Au pif, Daech ! »

Interrogé aussi sur le fait qu'il cite en exemple l'assassinat de Georges Besse, le patron de Renault, en 1986, par le groupe Action directe, Simon G. minimise : « Mettez deux gauchistes dans un camion avec de l'alcool, ça donne ça. C'est des mecs qui se la racontent. C'est des mots qui valent pas plus que ça. »

Le deuxième « atelier » d'explosifs a lieu à Parcoule-Chenaud (Dordogne), dans une ferme appartenant à William D. et Bastien A., rejoints pendant le confinement par Florian D. et son amoureuse, Camille B. « On était en plein confinement, on ne savait pas quoi foutre, raconte Florian D. On cherchait vraiment à s'occuper, chaque activité qui germait, on se disait : "On va faire ça." » « En fait, on était des débilos qui s'amusaient à faire des gros pétards, on ne savait pas ce que ça allait donner exactement », justifie-t-il.

Lire aussi :

« Affaire du 8 décembre 2020 » : le chiffrage des communications des prévenus au cœur du soupçon

Au programme de « l'atelier » qu'il propose, le fameux mélange de nitrate d'ammonium et de sucre et un détonateur à base d'eau oxygénée, d'acétone et d'acide chlorhydrique, soit du triacétone tripéroxyde, plus connu sous le nom de TATP, qui a servi notamment aux auteurs des attentats djihadistes du 13 novembre 2015. Mais Florian D. assure n'avoir jamais entendu parler de cet explosif pourtant très commun et assez facile à réaliser, quoique instable.

« A force d'essayer, à un moment on a eu un détonateur qui a fait un "poc", décrit le prévenu. Après en avoir refait un, on l'a mis dans la poudre d'ammonitrate-sucre et, là, ça a péti. » « Ça a fait un gros boum qui m'a vraiment surpris, se souvient-il. C'était plus impressionnant que ce à quoi je m'attendais. » Il concède : « Personnellement, ça m'a fait peur (...) Qu'est-ce qui se serait passé si ça avait explosé plus tôt ? On est rentrés en faisant les fanfarons, mais on n'était pas joyeux comme d'habitude. (...) On s'est dit plus tard : cette chose-là, on n'en parle à personne, on ne partage pas les recettes. On n'a plus parlé de ce sujet. » Il dit ne plus avoir touché à des explosifs par la suite et assure ne jamais en avoir fait avant ces deux « ateliers ».

Pas d'explication très convaincante

Au procureur, il assure n'avoir acquis « aucun savoir-faire » lors de son séjour militaire au Kurdistan. Mais lorsque le procureur lui fait remarquer que, lors de son test du 15 février, il s'exclame que la composition n'est pas « comme d'habitude », Florian D. éprouve des difficultés à justifier son expression. Idem lorsqu'il décrit un détonateur sur la retranscription des sonorisations, tout en expliquant à la barre ne pas savoir en fabriquer. Il n'a pas d'explication très convaincante non plus au fait d'avoir conservé les 12 kg d'engrais dérobés dans son camion, ainsi que des mèches et des racks de piles pouvant servir à l'allumage.

En revanche, quand le ministère public dévie vers ses possibles motivations et projets lorsqu'il parle de « guérilla », de « désarmer la police » et de « révolution » sur les écoutes, l'interrogatoire s'égaré et s'effiloche. « On est en train de se monter le bourrichon. On est en train de se la péter », balaie Florian D.

Les avocats, dont une question prioritaire de constitutionnalité portant sur l'impossibilité de citer à comparaître les enquêteurs anonymisés de la DGSI a été rejetée par le tribunal, ont contesté tout au long des échanges la qualité des retranscriptions d'écoutes effectuées par les enquêteurs. Dans un passage difficilement audible, on entend en effet les prévenus dire « faudra faire un tour sur YouTube » et non pas « faudra faire attention sur YouTube » comme écrit sur le procès-verbal.

Lire aussi le récit :

« Affaire du 8 décembre 2020 » : un procès pour terrorisme d'ultragauche sur des bases fragiles

Ils ont aussi fait remarquer que la première expertise sur les explosifs reposait, de manière inédite, sur des comptes rendus d'écoutes et non des scellés. Avec justesse, Me Camille Souleil-Balducci a questionné la simulation d'explosion proposée par l'expert à la fin de son rapport : il y additionne, en effet, des éléments saisis dans les scellés, des éléments évoqués dans les écoutes et des éléments testés par les prévenus pour fabriquer une bombe de 20 kg, qui aurait pu dévaster – au hasard – la moitié de la place Vendôme...

Le procès est à l'image de cette séquence sur les explosifs : une tentative laborieuse, mais infructueuse pour le moment, de faire éclater la vérité. La séquence suivante doit porter sur les armes et les parties d'airsoft, un jeu d'équipes utilisant des répliques en plastique d'armes à feu.

Christophe Ayad

NOS LECTEURS ONT LU ENSUITE

Habib Beye, entraîneur du Red Star, dénonce des « cris de singe » visant ses joueurs lors du match contre Nancy

Aujourd'hui à 10h28

Soupçons d'ingérence étrangère : les surprenantes prises de position du député Hubert Julien-Laferrière

Aujourd'hui à 05h45

Une fouille archéologique à Ivry-sur-Seine découvre les débuts de l'urbanisation, 4 200 ans avant l'ère chrétienne

Aujourd'hui à 06h00

Education à la sexualité des jeunes : un nouveau diagnostic souligne les lacunes dans les préjugés sexistes et sexuels, l'impact des réseaux sociaux, le consentement...

Aujourd'hui à 10h00

Le point sur la guerre en Ukraine : des centaines de bombardements russes sur les régions de Kharkiv, Kherson et Odessa

Aujourd'hui à 10h39

Hamas, le palier de la barbarie

Aujourd'hui à 10h05

CONTRIBUTIONS

Bienvenue dans l'espace des contributions

Pour améliorer la qualité des échanges sous nos articles, ainsi que votre expérience de contribution, nous vous invitons à consulter nos règles d'utilisation.

[Voir les contributions](#)